

éblouis par la lumière, et il devient momentanément aveugle. Et il est constaté que des chevaux ont complètement perdu la vue par suite de maux résultant de ces passages subits de l'obscurité à la lumière, et de la lumière à l'obscurité.

Pourquoi donc les cultivateurs refuseraient-ils toujours de donner à leurs animaux le confort dont ils ont absolument besoin. L'éclairage des étables est une chose si peu dispendieuse à obtenir qu'en vérité en ne comprend pas l'obstination d'un si grand nombre à ne pas vouloir placer un petit chassis à leurs bâtiments. Que coûte la pose de deux ou trois vitres ? Une bagatelle quelques sous et quelques instants de travail.

Que ceux qui ont encore des étables obscures, prennent donc un de ces nombreux moments qu'ils perdent presque toutes les semaines, pour donner à leurs animaux le confort de l'éclairage des lieux où on les renferme.

Mais si l'éclairage des étables est utile, nous devons dire que leur ventilation est encore dix fois plus utile.

Une quantité d'animaux réunis dans un même lieu exhalent de fortes odeurs qui émanent des fumiers, forment une atmosphère des plus dommageables pour eux ; l'air se corrompt et la respiration de ce mauvais air par les animaux dérange le système digestif, leur fait mal au cœur et les étourdit.

Ils perdent également l'appétit et la maigreur vient comme résultat nécessaire de cet état de choses.

Un atmosphère empesté est aussi mauvais pour la santé des animaux qu'il l'est pour celle des hommes.

Souvent les bêtes meurent au printemps par suite de maladies contractées ainsi dans des étables malsaines. Alors le propriétaire ne sait à quoi s'en prendre ; "c'est comme un sort, dit-il je ne puis conserver mes animaux." Au propriétaire nous dirons sans façon que le seul sort dont il doit se plaindre c'est de sa négligence à poser un ventilateur à son étable.

La ventilation s'obtient on ne peut plus facilement. On fait au moyen de quatre bouts de planches ou de croûtes une espèce de petite cheminée ouverte par les deux bouts et qu'on place dans le plafond de l'étable ; on perce quelques trous de trarière au haut du carré de l'étable ; le mauvais s'échappe par la cheminée et est remplacé par l'air pur qui entre par les trous et par la

porte. C'est un ouvrage de deux heures de temps.

Deux choses devraient engager le fermier à ne pas négliger de faire ces petites choses : 1o. la sympathie, 2o, l'intérêt.

Il semble qu'on ne saurait avoir trop de sympathies pour ces animaux qui servent l'homme fidèlement et qui se plient à tous ses caprices et lui sont une source de revenus si considérables. On ne devrait point hésiter à leur donner tout le confort que nous voudrions avoir nous-même.

Au reste, si cette raison de la sympathie qui n'en est pas une petite, n'est point capable à elle seule d'engager le cultivateur à donner à ses animaux un logement sain, qu'il songe un instant aux pertes provenant de cette négligence et nous en sommes sûrs, il suivra nos conseils qui sont d'accord avec son intérêt.

Dimanche dernier, à l'issue du service divin du matin, J. A. Chicoine, Ecr., commissaire du recensement pour le comté de St. Hyacinthe donnait à la porte de l'Eglise de la paroisse de Laprésentation quelques renseignements sur les travaux du recensement et son importance pour nous habitants de la province de Québec.

Nous ne saurions trop encourager une pareille démarche que nous aimerions à voir adopter par tous les autres commissaires-recenseurs.

On ne saurait trop s'efforcer de faire comprendre au peuple la portée immense que peut avoir ce recensement pour notre bien-être.

Les rapports de la navigation et du commerce soumis au parlement fédéral font l'éloge de notre position et donnent une idée de nos ressources et de notre commerce et les renseignements qui seront donnés par le recensement ajouteront encore à cette connaissance du pays que nous devons être fiers de donner à ses habitants et à l'étranger.

Le but d'un recensement est de s'assurer aussi exactement que possible du chiffre de la population et des ressources d'un pays et par là donner une juste idée de ses forces et de ses moyens. Mais pour nous, il a en ce moment quelque chose de plus et on doit s'efforcer de lui faire atteindre tous les buts désirables pour la Province. Comme nous l'avons déjà fait observer dans les notes que nous avons publiées sur ce sujet, le chiffre de notre popula-

tion servira de base à la représentation des membres à la chambre des Communes des autres provinces de la confédération, et afin de ne pas laisser les provinces avoir plus de représentants que la constitution ne leur en donne, il nous faut faire connaître le chiffre exact de notre population ; il nous faut aussi faire connaître nos ressources, nos moyens et notre richesse.

Le rapport du commerce et de la navigation de l'année fiscale finie le 30 juin 1870 fait voir que des quatre provinces unies dans la confédération, celle de Québec a fait le plus grand commerce, a surpassé même de beaucoup celle d'Ontario. Nos exportations comme nos importations excèdent de beaucoup celles des autres provinces et ceci démontre que nous devons avoir la première place dans la confédération, et que si nous avons plus de produits à offrir aux marchés étrangers, nous devrions également avoir sinon plus de protection, au moins une protection aussi large que celle accordée aux autres provinces par des lois protectrices de notre industrie et de notre commerce.

Il nous faut donc faire connaître exactement notre richesse et ne rien cacher ni ne rien déguiser de la vérité pour donner à notre province les connaissances utiles et nécessaires aux commerçants des autres nations ; nos produits ont été exportés non-seulement aux États-Unis, mais en Angleterre en France, en Allemagne, aux Indes Occidentales, en Espagne et d'autres lieux. Les statistiques font voir quel genre et quelle espèce de grains et d'animaux ont été exportés, avec leur valeur, et bien des commerçants de ces pays qui ont commencé à diriger leurs opérations du côté du Canada continueront leur commerce si nous faisons voir encore ce que nous possédons et ce que nous pouvons produire.

Nous avons exporté l'an dernier 8,763 chevaux d'une valeur totale de 765,891 piastres, des bêtes à cornes au chiffre de 20,475 d'une valeur totale de 442,932 piastres, des cochons au nombre de 2,381 d'une valeur totale de 19,356 piastres, des moutons au nombre de 59,918 d'une valeur totale de 123,480 piastres, du lard salé et des jambons 96,519 quintaux d'une valeur totale de 1,066,390 piastres, du beurre une quantité de 10,232,688 lbs. d'une valeur totale de 1,952,125 piastres et